

Foire aux Questions

Appel à projets de recherche en éducation « Éducation inclusive sensible au genre : contextualiser, expérimenter, comprendre et transformer »

Guide pratique pour préparer
et soumettre votre projet

Cette Foire aux Questions regroupe les principales interrogations soulevées lors du webinaire d'information sur le 5^e appel à projets APPRENDRE. Elle vise à aider les candidats à mieux comprendre les critères d'éligibilité, les attentes méthodologiques et les procédures administratives.

Sommaire

1.	MÉTHODOLOGIE ET CONTENU DU PROJET	3
2.	ÉLIGIBILITÉ ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	6
3.	RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS RESSOURCES ET LIENS UTILES :	9

1. Méthodologie et contenu du projet

- **Q : Quelle est la différence entre recherche appliquée et développement expérimental ?**

R :

1. Recherche appliquée (RA) : offrir des perspectives empiriques pour le développement de solutions ou de ressources // Il s'agit ici d'identifier une difficulté dans un contexte donné et, par un travail de recherche, d'apporter des perspectives pratiques de résolution du problème

2. Développement expérimental (DE) : produire de nouvelles connaissances à partir de dispositifs pilotes ou expérimentaux // Apporter des connaissances opérationnelles pour l'implémentation de dispositifs

- **Q : Peut-on combiner plusieurs approches méthodologiques ?**

R : Oui, les orientations méthodologiques peuvent être combinées selon les besoins du projet.

- **Q : Les revues de littérature peuvent-elles inclure des rapports institutionnels récents ?**

R : Oui, les rapports récents (UNESCO, UNICEF, MINEPST, etc.) sont acceptés.

- **Q : Peut-on travailler sur l'éducation extrascolaire ou non formelle ?**

R : Oui, ces thématiques sont recevables si elles s'inscrivent dans les objectifs de l'appel en faisant le lien avec l'école (enseignement préscolaire, primaire et secondaire).

- **Q : Peut-on travailler sur plusieurs niveaux d'analyse (micro, méso, macro) ?**

R : Oui, il est possible de combiner différents niveaux d'analyse, mais il faudra que le projet soit réaliste.

- **Q : Les indicateurs de genre et d'inclusion peuvent-ils être qualitatifs ?**

R : Oui, les approches qualitatives et participatives sont encouragées.

- **Q : Qu'entendez-vous par jeunes chercheurs ?**

R : Il s'agit de chercheurs en début de carrière (doctorant.e.s ou docteur.e.s ayant soutenu il y a moins de 5 ans), sans limite d'âge fixe.

- **Q : Combien de régions faut-il couvrir au niveau national ?**

R : Aucune exigence précise, le choix dépend de la portée du projet.

- **Q : Y a-t-il des normes éthiques ou environnementales à respecter ?**

R : Oui, les normes locales et internationales doivent être respectées. Le programme APPRENDRE a son propre document sur la [Conduite responsable en recherche](#). Nous vous encourageons à le consulter et en tenir compte.

- **Q : Peut-on travailler sur un petit échantillon en province ?**

R : Oui, si cela reste cohérent avec les objectifs et le budget, notamment s'il s'agit d'une démarche qualitative.

- **Q : Existe-t-il un format imposé pour le rapport final ?**

R : Oui, un format standard sera communiqué aux équipes sélectionnées.

- **Q : Comment APPRENDRE valorisera les résultats des projets ?**

R : Il y aura un accompagnement pour l'organisation d'une restitution nationale auprès du Ministère concerné et tout autre acteur national concerné par la recherche et ses résultats. Il aura également un séminaire de restitution internationale regroupant tous les projets, organisée par le programme.

- **Q : Le calendrier tient-il compte des périodes sans activité scolaire ?**

R : Oui, les contraintes du calendrier scolaire sont prises en considération. Les expérimentations en milieu scolaire pourront se dérouler à partir de la rentrée 2026 et jusqu'en juin 2027. Si vous prévoyez de réaliser des baselines, elles peuvent être conduites dès le démarrage du projet. Chaque candidature devra présenter un calendrier réaliste et cohérent avec ces périodes.

- **Q : Peut-on cibler un public spécifique (ex. femmes handicapées) ?**

R : Oui, si cela s'inscrit dans la thématique de l'appel si ces femmes ont un rôle dans le système éducatif (élèves, enseignantes, directrices d'établissement, cadres, etc).

- **Q : Une équipe travaillant sur une stratégie nationale déjà en cours est-elle éligible ?**

R : Oui, si la recherche apporte une valeur ajoutée ou une dimension analytique nouvelle.

2. Éligibilité et procédures administratives

- **Q : Qu'entend-on par personne morale ?**

R : Il s'agit d'une entité légalement constituée (université, laboratoire, association, ONG, etc.).

- **Q : Faut-il disposer d'un NIF/STAT (numéro d'enregistrement) pour chaque équipe ?**

R : Non, uniquement pour la structure porteuse. L'équipe peut être constituée des personnes de différentes structures, mais seulement une structure sera considérée comme soumissionnaire/porteuse du projet.

Q : Une collaboration avec un partenaire du Nord non encore formalisée est-elle recevable ?

R : Oui, à condition que les membres participants aient été déjà clairement identifiés, car les profils des membres seront notés.

- **Q : Les séminaires et ateliers doivent-ils être organisés par l'équipe projet ?**

R : Oui, c'est à l'équipe projet de coordonner l'organisation avec le ministère et de solliciter l'appui de l'équipe APPRENDRE. La restitution nationale ainsi que le séminaire international regroupant tous les projets seront pris en charge par le programme APPRENDRE. Toute autre atelier/activité de communication sur le projet devra être pris en charge dans le budget dans la ligne 'communication'.

- **Q : Où trouver la grille des consultants de l'AUF ?**

R : Si vous parlez des barèmes à appliquer pour la prise en charge des membres de l'équipe de recherche, ils sont consultables dans le budget, [téléchargeable ici](#). Ils sont également ci-dessous :

- **Les per diem** attribués pour une journée de mission (hébergement et repas compris) sont plafonnés à 50 € par membre de l'équipe de recherche ;

- **Le remboursement des frais de carburant** est effectué sur présentation des justificatifs correspondants (facture de carburant) et ne peut excéder 0.25 € par kilomètre effectué par véhicule utilisé pour le déplacement des membres de l'équipe de recherche

Barème utilisé pour la **prise en charge des enquêteurs** (hors membres de l'équipe de recherche) :

- Les per diem attribués pour une journée de mission (hébergement et repas compris) sont plafonnés à 50 € par enquêteur ;

- Le paiement d'une journée de travail équivalent temps plein est plafonné à 25€ par enquêteur.

Q : Un cabinet ou un groupement d'experts peut-il porter un projet ?

R : Un cabinet privé ne peut pas porter le projet. A part les établissements universitaires, seules les organisations de la société civile à but non lucratifs sont éligibles.

• **Q : Que signifie la lettre d'intention signée du chef d'établissement ?**

R : Elle atteste l'accord de l'institution pour le dépôt du projet.

• **Q : Si nous ne faisons partie d'aucune organisation mais sommes un groupe de jeunes chercheurs, nous serait-il néanmoins possible de soumissionner ?**

R : Non, le projet doit être porté par une structure officiellement constituée. Vous pouvez vous rapprocher d'un laboratoire de recherche de votre université, par exemple.

• **Q : Le critère de subside antérieur de 40 % peut-il provenir de fonds locaux ?**

R : Oui, si ces fonds sont publics et/ou privés et documentés.

• **Q : Quels documents justifient un subside antérieur ?**

R : Les conventions de financement, rapports de clôture et d'activité, bon de bonne exécution sont acceptés.

- **Q : Les per diem, vacations et impressions sont-ils éligibles ?**

R : Oui, s'ils sont liés aux activités prévues dans le budget validé.

- **Q : Une organisation basée en France peut-elle participer ?**

R : Oui, mais les organisations du Nord peuvent participer mais uniquement en tant que partenaires d'une organisation d'un pays du Sud. Seulement les organisations du Sud issues des 23 pays éligibles d'APPRENDRE, sont habilitées à déposer un dossier, mais les partenariats sont autorisés.

- **Q : Un chercheur peut-il faire partie de deux projets ?**

R : Ce n'est pas interdit mais nous ne l'encourageons pas, car il faut éviter tout conflit d'engagements. Nous précisons qu'un seul projet sera sélectionné par organisation.

- **Q : Existe-t-il un modèle de budget recommandé ?**

R : Oui, le budget est dans la plateforme de dépôt de dossier. [Vous pouvez le télécharger ici également.](#)

- **Q : Une association locale peut-elle postuler avec un service public ?**

R : Oui, cette collaboration est encouragée. Toutefois, il faudra s'assurer de la présence/implication de chercheur.e.s dans votre équipe.

- **Q : Le terrain peut-il être réalisé dans deux pays ?**

R : Non, les équipes peuvent venir de plusieurs pays si les modalités de coordination sont clairement établies, mais le terrain de recherche doit concerner UN SEUL pays de la liste des pays éligibles.

- **Q : Les réponses aux questions sont-elles envoyées par mail ?**

R : Non, elles sont regroupées dans la présente FAQ publique.

3. Récapitulatif des documents ressources et liens utiles :

- Replay du webinaire de présentation de l'appel tenu le 4 novembre 2025
- TDR de l'appel
- Plateforme pour déposer son dossier de candidature (obligation de créer un compte)
- Modèle Composition de l'équipe
- Modèle Budget
- Document Conduite responsable en recherche du programme APPRENDRE